

DÉCLAREZ VOS REVENUS EN LIGNE DÈS LE 11 AVRIL SUR IMPOTS.GOUV.FR



Liberté Égalité Fraternité

DDFIP DU CALVADOS

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les différents montants qui vous permettront de vérifier et/ou compléter votre déclaration de revenus préremplie.

Le "MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS IMPOSABLES À DÉCLARER" représente le total des traitements et salaires perçus au cours de l'année.

Le cadre "POUR INFORMATION" contient les informations suivantes :

- les rappels de rémunérations au titre des années antérieures dont vous pouvez demander l'imposition selon le système du quotient ;
- les avantages en nature;
- les autres revenus nets imposables tels les revenus de remplacement;
- les rémunérations ne figurant pas sur vos bulletins de paye;
- les éléments de rémunération non imposables pris en compte pour la détermination du revenu fiscal de référence;
- les indemnités représentatives de frais professionnels à ajouter au montant imposable si vous optez pour une déclaration aux frais réels ;
- l'impôt sur le revenu prélevé à la source si vous résidez en France ;
- la retenue à la source sur vos rémunérations de source française si vous êtes fiscalement domicilié(e) à l'étranger.

DÉCLARATION FISCALE DES TRAITEMENTS ET SALAIRES PERÇUS AU COURS DE L'ANNÉE 2023

AFFECTATION		GESTIONNAIRE - POSTE		IDENTIFICATION			
GESTION	03 0133 D06 014	UNIVERSITE DE CAEN	MIN	NUMÉRO	CLÉ	DOS	
POSTE	014 950N	COMMUNICATION	896	1020629019643	86	00	
SIRET	19141408500016				Щ	ш	

MONTANT DES	POUR INFORMATION	
RÉMUNÉRATIONS	IMPOT PRELEVE A LA SOURCE EN 2023	0,00 €
IMPOSABLES À DÉCLARER		€
		€
5 101,84 €		€
		€
		€
		€

Les informations figurant sur le présent bulletin correspondent à la dernière situation connue à la fin de l'année indiquée.

Il vous appartient, le cas échéant, en produisant les justifications correspondantes, de déduire les sommes que vous auriez été appelé à reverser et dont le présent bulletin ne tient pas compte.

En cas de contestation sur les renseignements donnés, une réclamation devra être adressée à votre service gestionnaire dans les huit jours suivant la date de remise du présent bulletin.

Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, peut être exercé auprès du comptable public dont émane le MR RENAUDIN VALENTIN

4 SQ DU BEAUREGARD

14400 BAYEUX